

CONSEIL mars 2018

Monsieur le Maire présente les différents dossiers à délibérer :

Documents comptables 2017

Approbation du compte de gestion M49 Assainissement et M14 Commune

Résultats de clôture Fonctionnement : Commune + 73 450.13
 Investissement : Commune - 8 378.53

 Fonctionnement : Assainissement + 1 553.98
 Investissement : Assainissement - 4487.74

Approbation compte administratif : CG + reprise des restes à réaliser

Résultats de clôture Fonctionnement : Commune + 73 450.13 + 102750.93 = 176 201.06
 Investissement : Commune - 8378.53 + (-49645.61) = -58 024.14

 Fonctionnement : Assainissement + 1 553.98 + 6152.10 = 7706.08
 Investissement : Assainissement - 4487.14 + (- 4018.44) = 8 506.18

Après avoir repris les restes à réaliser le conseil municipal affecte pour la commune 60844.14 euros au besoin de financement de la section d'investissement et 115356.92 en reprise de résultat.

Vote du budget prévisionnel 2018 de la commune à l'unanimité.

Vote des subventions 2018

- Comités des Fêtes Merle et Leignec		500 euros
- Chasse Merle et Leignec		150 euros
- voyages scolaires		50/enfants euros
- FOOT		150 euros
- FNACA		150 euros
- Ramassage scolaire	primaire	coût d'une carte
- Ecole St Joseph		845/enfants

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux qui se répartissent comme suit :

- taxe habitation	8.81%
- taxe foncière propriétés bâties	17.33 %
- taxe foncière non bâties	62.60%

PLU suite aux différentes remarques des services de l'état et des conséquences sur le document prévu initialement, compte tenu des réductions drastiques des zones à urbaniser, et de l'impossibilité de faire évoluer la situation, le conseil municipal décide de rester en RNU et d'abandonner le projet PLU.

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil à Monsieur le trésorier pour l'année 2017.

Monsieur le maire rappelle les termes du Contrat CAE : le conseil municipal souhaite reconduire le contrat aidé si la commune peut encore en bénéficier.

Voiries forestières : suite à la consultation de différentes entreprises, l'entreprise PORTAL Yves est retenue pour un montant de 29 810.00 euros HT. Les chemins de Tardivier, le Sapey et le Menis seront repris.

Acceptation du devis pour le remplacement de la cuve de fuel à Merle pour un montant de 907.33 euros HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée